



Charte du site Internet

www.infoparent29.fr

1

PREAMBULE

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Finistère (Réaap 29) existe depuis 2000 et s'appuie sur le respect d'une Charte nationale des Réaap.

Suite à la circulaire de 2004, incitant les Réaap à créer des Points Info Famille, il est proposé à l'ensemble des acteurs de la parentalité : parents, bénévoles, professionnels, élus... de participer à des échanges d'informations en ligne, utiles à l'éducation des enfants et à la vie des familles, de la petite enfance à l'ascendance, et d'alimenter le site www.infoparent29.fr, labellisé Point Info Famille. La charte du site a pour objet d'en garantir le bon fonctionnement. En accédant à ce site, vous en acceptez les conditions d'utilisation.

Cette charte pourra être revue et corrigée au fur et à mesure des remarques effectuées et retenues comme pertinentes par le comité de suivi de ce site.

Les modalités de partage de l'information se feront dans le respect déontologique de chaque institution et organisation engagée dans le Réaap et le comité de suivi du site.

Le site garantit le respect du droit à l'image.

ART. 1

La circulaire N°DGAS/2B/DIF/2004/368 du 30 juillet 2004 précise que chaque Réaap est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif Point info famille.

La DDASS du Finistère, les Pilotes du Réaap (les Caf Nord Finistère et Sud Finistère, Parentel et l'UDAF), les membres du comité d'animation sont garants du bon fonctionnement du site. Ils s'engagent à respecter l'ensemble des articles de la charte du site www.infoparent29.fr, à en faire la promotion.

Ils créent un comité de suivi technique, sous la responsabilité des pilotes.

ART. 2

Engagement des acteurs du Réaap

Les acteurs du Réaap (pilotes du Réaap, membres du comité d'animation, du comité de suivi...) s'engagent à :

- Animer le site dans une démarche participative suivant plusieurs critères déterminés par le comité de suivi technique du site
- Actualiser la charte
- Désigner des correspondants locaux/territoriaux,
- Assurer une information régulière sur le site
- Promouvoir le site et communiquer régulièrement à son sujet.
- Veiller/travailler à la démocratisation de ce service et de cet usage.

ART 3

Rôle et composition du comité de suivi

Préambule

Le comité de suivi est composé de l'ensemble des correspondants nommés par les institutions, les organisations et l'ensemble des partenaires du site.

Il est animé par le webmestre et un pilote.

A l'initiative du webmestre, il se réunit au minimum une fois par trimestre et à la demande en fonction des besoins.

Il est garant de l'actualisation et du renouvellement de l'ensemble des rubriques du site, ainsi que du respect du délai de réponse.

Les correspondants s'engagent pour une année au minimum.

Objectifs du comité

- Veiller au respect de la charte par rapport à la qualité du site
- Réorienter la ligne éditoriale si besoin
- Participer à l'enrichissement du site (contenus éditoriaux, fiabilité des informations, actualisations des données)
- Veiller à ce que les informations diffusées rendent compte de la dynamique de l'existant et des projets sur l'ensemble du Finistère
- Trancher dans les cas litigieux : certaines informations, nouvelles adresses...
- Développer le réseau des correspondants

ART 4

Fonctionnement du site

Le fonctionnement du site www.infoparent29.fr,

- 1) permet l'anonymat et garantit la qualité des intervenants sur le site :
 - Le webmaster
Régisseur et régulateur du site
 - Les correspondants
Chargés
 - D'apporter des informations relatives à un ou plusieurs domaines, un secteur géographique, diffusables sur le site infoparent29 pour une ou plusieurs rubriques : manifestation, textes législatifs, articles de fond...
 - D'apporter des éléments de réponse au webmaster pour les questions posées directement par les parents sur le site dans un délai rapide. Le correspondant jouera un rôle d'interface entre le site et l'institution ou organisation pour apporter toute précision nécessaire au webmaster
 - De mettre à jour les coordonnées des services indiqués dans la rubrique « Adresses » du site
 - Les rédacteurs
Travaillent en liaison étroite avec le webmaster
 - Les pilotes du Réaap
Responsables du suivi du site et de la coordination des intervenants (webmaster, correspondants, rédacteurs).
- 2) Le site peut héberger des sites amis, cohérents avec le fonctionnement en réseau et qui s'engagent à respecter la charte.

ART 5

Principes éthiques

Les principes éthiques de la mise en ligne des informations s'énoncent comme suit :

- Respect de la confidentialité des utilisateurs
- Précautions quant à la pertinence, la valeur et la validation des informations échangées.
- Informations ni « labellisées », ni garanties mais transmises au regard des libertés et responsabilités des utilisateurs.

Le comité de suivi se réserve le droit de ne pas diffuser toute information jugée sectaire, non-conforme à la loi.

L'usage de ces informations engage la responsabilité individuelle.

Les signataires s'engagent à ne pas utiliser le site pour leur propre intérêt.

3

ART 6

Communication

L'accessibilité de la charte se traduit par sa mise en ligne sur la page d'accueil du site ou par un lien visible et explicite.

ART 7

Évaluation

Les modalités d'évaluation du respect de la charte sont établies par les pilotes et le comité d'animation.

Quimper, le 13 octobre 2009

Charte validée par le comité d'animation